

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 26/2018

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la Commission) constituée par Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli s'est réunie le 19 novembre 2018 en présence de M. Crot, Syndic, Mme et MM. Perrin, Favre, Jaunin et Mancini, Municipaux, ainsi que de notre boursière Mme Caccia, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Une liste de questions avait été adressée préalablement par la Commission à notre exécutif.

Nous remercions toutes ces personnes pour leurs explications et réponses à nos questions.

La Commission s'est encore réunie le 27 novembre 2018 afin de statuer et rédiger son rapport. Ce dernier a été finalisé le 4 décembre après de nombreux échanges par courriel.

1) Remarques préliminaires

Le budget 2019 synthétisé en pages 2 et 3 de la brochure présente un excédent de charges de CHF 761'500.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 289'500.-. Ces chiffres sont en légère amélioration par rapport au budget 2018 avec une perte de CHF 787'100.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 139'400.-. A noter que hors prélèvements sur réserves, le déficit budgétaire de la commune pour 2019 se monte à CHF 1.25 million ou 7.6% du budget.

Pour rappel, le budget 2018 avait fait l'objet d'amendements à hauteur de CHF 91'000.- de réduction sur proposition de la Commission ainsi qu'un amendement de la Municipalité concernant la garderie et l'unité d'accueil de la petite enfance (UAPE) pour une réduction nette de CHF 24'600.-. En ce qui concerne les comptes 2018, la projection prévoit un résultat conforme au budget 2018.

2) Examen des pages jaunes (pages 1 à 14)

2.1) Introduction

Les informations relatives au budget 2019 sont présentées en détail dans le fascicule y relatif auquel nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la Municipalité et de nos opinions et recommandations.

La diminution de la perte entre le budget 2019 et celui de 2018 se monte à CHF 25'600.- et se compose des éléments suivants :

Ecart financiers positifs :

- | | |
|---|-----------------|
| • Augmentation des recettes d'impôts : | + CHF 49'400.- |
| • Compensation cantonale des pertes fiscales liées à la RIE III | + CHF 119'700.- |
| • Taxes d'écolage (UAPE) | + CHF 111'400.- |
| • Taxes de raccordement et d'utilisation égouts et épuration : | + CHF 98'000.- |

TOTAL **+ CHF 378'500.-**

Ecarts financiers négatifs :

- Augmentation des charges des autorités et du personnel : - CHF 128'600.-
- Augmentation de l'entretien d'immeubles, routes & territoire : - CHF 89'900.-
- Augmentation nette du fonds de péréquation : - CHF 45'400.-
- Augmentation de la facture sociale : - CHF 65'600.-
- Augmentation des amortissements : - CHF 69'700.-

TOTAL - CHF 399'200.-

Autres impacts nets positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- : + CHF 46'300.-

Amélioration du budget 2019 par rapport au budget 2018 + CHF 25'600.-

Enfin, nous relevons que s'agissant des PPA « Le Village » et « Pré Jaquet », des taxes sur les équipements communautaires significatives seront en principe déjà encaissées en 2019. Celles-ci n'apparaissent pas dans les comptes de la commune puisqu'elles fonctionnent comme une réserve devant permettre de financer les investissements en équipements communautaires. L'impact sur la trésorerie n'en demeure pas moins très positif.

2.2) Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

Par rapport au budget 2018, l'augmentation de ce poste se monte à CHF 128'600.- (+3.7%). Cette variation peut être ventilée de la manière suivante :

- UAPE : + CHF 189'900.-
- Bureau technique : - CHF 53'200.-
- Divers : - CHF 8'100.-
- TOTAL** + CHF 128'600.-

Les augmentations de salaires statutaires ont été budgetées à hauteur de 1.5% de la masse salariale. L'indexation réelle sera en fait de 1.17%, chiffre basé sur l'évolution de l'indice du coût de la vie effectif à fin octobre 2018. Cela représente une augmentation d'environ CHF 30'000.- de la masse salariale.

Les effectifs des fonctionnaires communaux sont prévus de passer de 30.25 au budget 2018 à 32.30 postes équivalents « plein temps » au budget 2019. La hausse de 2.05 postes peut être ventilée comme suit :

- Bureau technique : - 0.10
- Cantine : + 0.26
- Garderie : - 0.20
- Centre de vie enfantine (CVE) : - 4.01
- UAPE : + 3.10
- Apprenti : + 1.00
- Stagiaires : : + 2.00
- TOTAL** + 2.05

Les variations du centre de vie enfantine et de l'UAPE sont liées à l'amendement de la Municipalité déposé lors du budget 2018 prévoyant l'abandon du projet CVE tout en créant l'UAPE. Les stagiaires supplémentaires seront occupé(e)s à la cantine et à l'UAPE. Il nous plaît à relever que des synergies de personnel existent entre les différentes structures pour l'enfance.

Les heures du personnel auxiliaire sont budgétées à 4'413 en forte diminution par rapport à 6'579 au budget 2018 ; cette baisse de 2'166 heures se décompose comme suit :

- Réfectoire :	- 906
- Garderie :	- 882
- Centre de vie enfantine :	- 648
- Devoirs surveillés :	+ 194
- Grands nettoyages de la voirie :	+ 40
- Autres :	<u>+ 36</u>
TOTAL	- 2'166

31 Biens, services, marchandises

La hausse de CHF 123'200.- (+3.6%) prévue au budget 2019 par rapport au budget 2018 est principalement causée par les natures suivantes:

- Achats mobilier, matériel, machines et véhicules :	+ CHF 41'600.-
- Entretien immeubles, routes & territoire :	+ CHF 89'900.-
- Honoraires et prestations de services :	+ CHF 16'600.-
- Autres :	- <u>CHF 24'900.-</u>
TOTAL	+ CHF 123'200.-

Les plus fortes hausses ci-dessus concernent les travaux d'entretien de la maison de commune (+ CHF 37'600.-) et l'entretien de l'éclairage public de la zone de Prazqueron (+ CHF 51'400.-). Ces éléments seront repris dans la revue des pages blanches.

33 Amortissements

La hausse de CHF 69'700.- (+4.5%) prévue au budget 2019 par rapport au budget 2018 s'explique par les variations suivantes:

- Mesure PGEE N°4 – Les Marais :	+ CHF 35'200.-
- Réfection classes et enveloppe Prazqueron :	+ CHF 55'000.-
- Remplacement du matériel informatique :	+ CHF 54'000.-
- Central téléphonique :	- CHF 35'600.-
- Autres variations :	- <u>CHF 38'900.-</u>
TOTAL	+ CHF 69'700.-

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

La hausse de CHF 126'500.- (+2.0%) est principalement due à la facture sociale et à l'alimentation du fonds de péréquation. A noter que cette hausse est partiellement compensée par des augmentations de recettes de même nature pour CHF 83'800.- à la rubrique 45.

40 Impôts

La modeste hausse de revenus de CHF 49'400.- (+0.6%) prévue au budget 2019 par rapport au budget 2018 résulte d'un accroissement des impôts sur les personnes physiques (+ CHF 221'000.-), d'une réduction des impôts sur les personnes morales due à la RIE III (- CHF 287'500.-) et enfin d'une augmentation des impôts fonciers (+ CHF 116'600.-). A noter que la compensation de l'Etat pour les pertes fiscales liées à la RIE III est comptabilisé dans la rubrique 45 à hauteur de CHF 119'700.-.

Pour les personnes physiques, la budgétisation a été effectuée sur la base de directives cantonales en se basant sur l'arrêté comptable au 31 août 2018 ainsi que de l'expérience acquise ces dernières années. Pour les personnes morales, le calcul a été fourni par le canton. En outre, il a été tenu compte des hausses votées du taux d'imposition sur les revenus et fortune de 70% à 72% et de l'impôt foncier de 1.00‰ à 1.25‰.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

La hausse de CHF 187'000.- (+ 7.2%) de ces recettes provient presque exclusivement de l'écolage en lien avec l'UAPE ainsi que des taxes de raccordement et d'utilisation en matière d'égouts et d'épuration.

48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Nous relevons que le budget 2019 prévoit les prélèvements suivants :

- Service égouts et épuration :	CHF 173'600.-
- Service des eaux :	CHF 10'600.-
- Service électrique :	CHF 300'000.-
- Taxes communales sur le service électrique :	CHF 47'800.-
TOTAL	CHF 532'000.-

Ces prélèvements permettent de limiter la perte de l'année 2019. Au budget 2018, ces prélèvements s'élevaient à CHF 562'900.-.

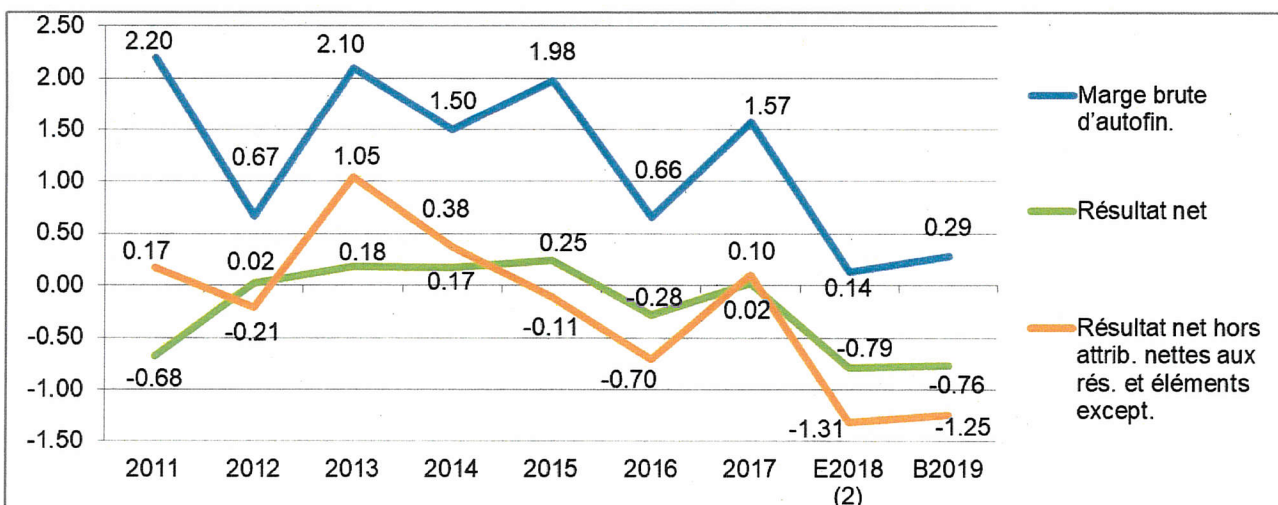
2.3) Conclusions

Le budget 2019 tel que proposé par la Municipalité présente comme l'an dernier, un déficit conséquent qui reste dans une tendance négative depuis plusieurs années (voir courbe orange du graphique ci-dessous). Les charges continuent d'augmenter, notamment en raison de nouvelles prestations dont celles liées au parascolaire dont l'utilité et la nécessité sont incontestables.

En CHF millions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	E2018 (2)	B2019
Marge brute d'autofin.	2.20	0.67	2.10	1.50	1.98	0.66	1.57	0.14	0.29
Résultat net budgeté	-0.73	-0.77	-0.69	-0.77	-0.64	-0.76	-0.71	-0.79	-0.76
Résultat net réel	-0.68	0.02	0.18	0.17	0.25	-0.28	0.02	-0.79	
Attrib. aux réserves nettes (1)	-2.20	0.23	-0.87	-0.21	-0.47	0.42	-0.09	0.53	0.48
Eléments exceptionnels	1.35 (3)				0.83 (4)				
Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except.	0.17	-0.21	1.05	0.38	-0.11	-0.70	0.10	-1.31	-1.25

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif ; (2) Estimation au 19.11.2018

(3) Gain comptable sur la vente de terrain ; (4) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau



Il est à souhaiter que l'arrivée de nouveaux habitants au PQ « Pré Jaquet » et au PPA « Le Village » permettra de faire enfin progresser plus vite les recettes que les dépenses de notre commune.

D'ici là, une rigueur budgétaire s'impose et chaque franc dépensé ou économisé compte. Notre Municipalité en est parfaitement consciente. En matière de sacrifice, elle a dû se résoudre par exemple à reporter la mise en place d'une offre d'accueil pré-scolaire pour enfants de 4 mois à 2 ans et demi.

Par ailleurs, notre exécutif nous a informé que la mise en concurrence des principaux prestataires, facturant plus de CHF 10'000.- par an, a enfin commencé. Il est encore trop tôt pour articuler des chiffres d'économies potentielles, raison pour laquelle le budget 2019 n'en tient pas compte. La Commission espère vivement que ce processus permettra de réduire ces coûts qui dépassent les CHF 800'000.- par an.

Enfin, il est tout de même à relever qu'au cours des 7 dernières années au moins, le résultat financier réel de notre commune s'est avéré chaque année meilleur que budgété. La prudence dont font preuve notre Municipalité et notre boursière dans la construction du budget est bien entendu nécessaire et n'est pas remise en question. Cette remarque a simplement pour but de nous rassurer quelque peu en ce qui concerne les comptes 2019.

3) Examen des pages blanches (pages 15 à 92)

3.1) Administration générale (pages 16 à 27)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 21'200.- (+1.2%).

110.3185 Administration générale - Honoraires et frais d'expertise

Ce poste en baisse de CHF 5'000.- comprend notamment CHF 18'000.- pour la fiduciaire, CHF 10'000.- pour des avocats et CHF 8'570.- pour l'archiviste.

170.3145 Le Marais - Entretien parcs et zones de loisirs

Les dépenses de CHF 19'000.- concernent l'entretien des terrains de football du Marais. La Commission souhaite que ce contrat soit mis en concurrence dès que possible. A noter que la tonte et l'arrosage notamment sont effectués par le personnel communal.

180.3517 L.E.B – T.L. – autres lignes – participation au déficit d'exploitation

Cette charge de CHF 287'000.- en baisse de CHF 25'800.- est calculée par l'Etat en fonction de la population des communes et de leur qualité de desserte. Le coût total est de CHF 26.8 millions pour les communes, Romanel supportant 1.07%.

190.3151 et 190.3185 Service d'informatique - Entretien mobilier, machines, équipement de bureau et honoraires et frais d'expertise

Ces deux postes représentent une dépense budgétée de CHF 109'100.-, en hausse de CHF 25'800.-. Ils comprennent notamment des prestations pour Ofisa pour CHF 59'300.- et CHF 43'400.- de support annuel du nouveau prestataire Exel qui a remporté un appel d'offre ce printemps. La hausse s'explique par une migration prévue des modules comptabilité, créanciers, débiteurs et salaires pour un coût évalué à CHF 20'000.-. Cette migration est nécessaire afin de garantir le support d'Ofisa et pour permettre l'ajout de nouveaux modules, notamment pour les immobilisations et la gestion du temps de travail.

190.3313 Service d'informatique – Amortissement

Cette nouvelle charge de CHF 54'000.- concerne le début de l'amortissement du nouveau matériel informatique voté par le Conseil communal dans le cadre du préavis 18/2018 d'un montant de CHF 270'000.-.

3.2) Finances (pages 28 à 31)

Ce dicastère présente une hausse des recettes nettes de CHF 230'000.- (+2.9%).

210.4001 Impôt sur le revenu, sur la fortune, et à la source des personnes physiques

Suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis 24/2018 sur l'arrêté d'imposition, le coefficient passera de 70% à 72%, correspondant à + CHF 221'000.-. Il nous a été indiqué que l'impact négatif des déductions liées aux mesures sociales prévues par la RIE III n'a pas été pris en compte par le canton. Si la perte fiscale totale pour les communes vaudoises est connue, soit CHF 21.5 millions, il est difficile de faire une estimation de l'impact pour notre commune, qui pourrait tout de même représenter plusieurs dizaines de milliers de francs en 2019.

Il est à relever que l'impôt sur le revenu des personnes physiques budgeté représente le 68% du total des impôts de notre commune.

210.4011 Impôt sur le bénéfice net, sur le capital et complémentaire sur les immeubles des personnes morales

Le budget 2019 présente une baisse de CHF 287'500.- par rapport au budget 2018 en raison de la RIE III, à savoir la baisse du taux d'imposition des personnes morales. La compensation de l'Etat relative à cette réforme a quant à elle été budgétée dans le compte 210.4516 à hauteur de CHF 119'700.-. L'impact net est donc ramené à moins de CHF 167'800.-. Ces montants ont été fournis par l'Etat.

220.3520-220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette de CHF 396'900.- contre CHF 351'500.- au budget 2018. Le calcul réalisé par notre boursière est effectué à l'aide de l'outil cantonal officiel.

3.3) Domaines et bâtiments (pages 32 à 41)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 41'900.- (+39.9%).

351.4231 Auberge communale de la Charrue - loyers

Le montant des loyers selon contrat signé avec la nouvelle tenancière comprend la petite Charrue. Selon la Municipalité, Gastrovaud a confirmé que ce montant était conforme pour ce type d'établissement.

354.3114 Maison de commune – Achat de nouveaux Oriflammes

La Commission juge ces dépenses comme « non-prioritaire à reporter à des temps meilleurs »

Amendement 1: économie de CHF 5'300.- en conservant les oriflammes existantes

354.3141 Maison de commune – Entretien des bâtiments et monuments

Ce poste est en augmentation de CHF 37'600.-. Le montant comprend notamment CHF 6'000.- pour l'entretien de stores, CHF 10'000.- d'entretien courant, CHF 7'400.- de remise en conformité de l'éclairage de secours, CHF 12'500.- de peinture de boiserie intérieures des fenêtres. La Commission constate que le préavis n° 13/2017 « Crédit destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021 » ne mentionne pas de besoin de repeindre les fenêtres de la maison de commune. De plus, CHF 25'000.- pour « peinture dans la maison de commune » ont été amendés lors de la discussion du préavis no 13/2017.

La Commission juge cette peinture des fenêtres comme « non-prioritaire à reporter à des temps meilleurs » et propose donc de réduire ce poste de CHF 12'500.- à CHF 25'100.-.

Amendement 2 : économie de CHF 12'500.- en supprimant la peinture des fenêtres de la maison de commune.

355.xxxx Ancienne laiterie

Pas de nouvelles récentes par rapport à cette propriété.

357.xxxx Maison Ch. de la Source 4

Rien de nouveau à signaler pour le moment.

3.4) Travaux (pages 42 à 53)

Ce dicastère présente une légère diminution des charges nettes de CHF 11'300.- (-0.6%).

410 Service technique

La Commission a questionné la Municipalité sur le bilan après quelques mois de la mise en place du bureau technique intercommunal. Il nous plaît de relever que tout semble bien se passer, tant du point de vue de l'efficacité, de la satisfaction des communes concernées ainsi que d'un point de vue financier pour Romanel.

430.3115 Voirie - Achats véhicules, engins auto-motos et accessoires

Ce poste en hausse de CHF 31'100.- comprend notamment CHF 38'000.- pour l'achat d'une machine à vapeur sèche pour le traitement des mauvaises herbes. Actuellement, ce traitement se fait avec une machine louée à l'eau chaude qui est plus énergivore et moins efficace. Selon les informations reçues de la Municipalité, le retour sur investissement est d'environ 7 ans pour cette nouvelle machine.

430.3189 Voirie – Frais divers

Ces dépenses de CHF 36'000.- comprennent CHF 26'000.- de frais de balayage par l'entreprise Tinguely, CHF 5'000.- pour le déneigement par l'Etat ainsi que CHF 5'000.- de location d'une désherbeuse à eau chaude.

435.3144 Eclairage public – Entretien des canalisations

Le montant de CHF 51'400.- concerne les éléments suivants :

- amélioration de l'éclairage de la zone des escaliers au nord du complexe de Prazqueron. La pose de nouvelles sources lumineuses implique d'installer de nouvelles canalisations dans le secteur pour un coût total de CHF 40'000.-
- installation de l'éclairage du terrain de basket jusqu'à 22h00 pour CHF 6'400.-
- candélabre au chemin du Village pour CHF 5'000.-

Si elle comprend la nécessité d'améliorer l'éclairage des escaliers susmentionnées, la Commission considère le montant de CHF 40'000.- comme excessif et demande à la Municipalité d'envisager une alternative pour un montant maximum de CHF 10'000.-.

Amendement 3 : économie de CHF 30'000.- sur l'éclairage Prazqueron zone verdure

Concernant l'éclairage du terrain de basket, la Commission est d'avis que cette dépense n'est pas indispensable.

Amendement 4 : suppression de l'éclairage du terrain de basket pour CHF 6'400.-

460.3526 Egouts et épuration – Participation charges aménagement du territoire et protection de l'environnement autres communes

Ce poste est en augmentation de CHF 11'000.- par rapport au budget 2018 pour s'établir à CHF 252'800.-. Il représente la participation de Romanel aux coûts de la STEP de Lausanne. La répartition des CHF 20.3 millions de francs de budget de fonctionnement est basée sur la consommation d'eau. Les coûts totaux de cette installation sont prévus de progresser de 6.9% par rapport au budget 2018. La part de notre commune est de 1.25% contre 1.27% au budget 2018.

Nous rappelons que l'acceptation par le Conseil communal du budget de notre commune implique automatiquement la validation par notre commune du budget de la STEP qui se trouve à la fin du fascicule.

460.4811 Prélèvement financement spécial de l'épuration

Le fonds affecté pour le service égouts et épuration s'élève à CHF 2'475'243.- à fin 2017. Selon la Municipalité, les directives cantonales prévoient que ce fonds soit progressivement épuisé. Par la suite, les coûts devront être exclusivement financés par les taxes.

3.5) Instruction publique et cultes (pages 54 à 67)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 14'600.- (+0.9%).

511.3141 Bâtiments scolaires Prazqueron – Entretien des bâtiments et monuments

Ce poste de CHF 45'200.- est en augmentation de CHF 12'100.-. Il comprend notamment environ CHF 15'400.- de contrats de maintenance, CHF 9'300.- pour la remise aux normes des clôtures, CHF 3'000.- pour le remplacement de luminaires dans les cages d'escaliers ainsi que CHF 3'000.- pour l'entretien des stores.

515 Réfectoire (primaire)

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 5'000.-. Dès 2018, remplacement des salaires du personnel occasionnel par l'engagement de personnel formé pour la prise en charge des élèves. Au budget 2019, il est prévu 30 repas par jour contre environ 21 pour 2017, ce qui est réjouissant.

520 Enseignement secondaire

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 47'900.- (-6.6%). Les charges totales budgétées à répartir de l'ASIGOS baissent elles de 4.2%. La quote-part de notre commune a donc diminué légèrement.

582.3652 Cultes – Aides/subventions aux paroisses

Ce poste de CHF 30'300.- est en hausse de CHF 4'700.-. Le montant le plus significatif concerne l'Eglise catholique Bon Pasteur pour CHF 24'700.-.

3.6) Police (pages 68 à 73)

Ce dicastère présente une hausse des charges nettes de CHF 7'600.- (+0.9%).

610.3137 Police administrative et gendarmerie – Entretien signalisation routière & éclairage public

La dépense budgétée est en augmentation de CHF 15'000.- pour s'établir à CHF 30'000.-. Il est prévu un rafraîchissement de différents panneaux de signalisation ainsi que du marquage au sol, notamment certains passages piétons qui en ont bien besoin pour garantir la sécurité des usagers.

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »

Diminution de ce poste de CHF 6'300.- (- 1.8%). Le chiffre est imposé par le canton.

3.7) Sécurité sociale (pages 74 à 79)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 121'300.- (+4.3%)

712 UAPE

Cette nouvelle structure a été mise en place à partir d'août 2018 et compte déjà 29 enfants de 1P à 4P inscrits, soit un taux de fréquentation moyen de 54% actuellement. Ce taux devrait augmenter par la suite selon les estimations de la Municipalité. D'un point de vue financier, cette nouvelle prestation est budgétée à CHF 169'900.- pour 2019.

715 Garderie

Cette rubrique prévoit une diminution des charges nettes de CHF 19'100.- à CHF 194'900.-. Actuellement, 32 enfants y sont inscrits dont 25 habitant notre village. Le taux d'occupation moyen continue d'augmenter pour atteindre 85% contre 83% en novembre 2017 et 63% en novembre 2016, ce qui est réjouissant.

720.3515 Prévoyance sociale - Part. charges cant. de prévoyance sociale – CHF 1'994'500.-

La facture sociale augmente de CHF 65'600.- (+3.4%) par rapport au budget 2018. Ce poste non maîtrisable représente environ 12% du total des charges de notre commune. Il faut malheureusement s'attendre à de nouvelles hausses dans le futur.

3.8) Services industriels (pages 82 à 85)

820.3115 Service électrique – Achats de véhicules, engins auto-moto et accessoires

Cette nouvelle dépense de CHF 20'000.- concerne l'achat d'un nouveau véhicule de service en remplacement de l'ancien en bout de vie.

820.3185 Honoraires et frais d'expertise

Ce poste est en augmentation de CHF 14'800.- pour un total de CHF 150'200.-. Ce montant comprend notamment CHF 71'000.- pour RECom (regroupement de communes) pour la gestion des clients, calcul timbres et autres prestations, CHF 32'000.- pour l'entretien de la moyenne tension des SIL et CHF 25'000.- pour Betelec.

820.4819 Prélèvement financement spécifique – autres prélèvements

Le budget 2019 prévoit un bénéfice de CHF 142'600.- grâce à la dissolution de la provision de CHF 300'000.-. Cette dernière s'élevait à fin 2017 à CHF 740'000.-. Selon la Municipalité, les directives fédérales autorisent une réserve de l'ordre de CHF 150'000.- à CHF 250'000.- qui doit permettre de lisser les résultats. Elle doit donc être progressivement réduite pour atteindre ce niveau.

4) Examen des pages bleues – plan des investissements (pages 93 à 104)

Des investissements à hauteur de CHF 4'249'000.- sont prévus au budget 2019, dont CHF 2'059'000.- de crédits déjà votés et CHF 2'190'000.- de projets futurs.

Les investissements les plus significatifs sont :

Crédits déjà votés :

- Mise en séparatif du Bochet :	CHF 100'000.-
- Mesure PGEE n°4 les Marais :	CHF 750'000.-
- Réfection classes et enveloppe Prazqueron :	CHF 400'000.-
- Entretien Auberge de la Charrue :	CHF 160'000.-
- Modification réseau basse tension/haute tension Pré Jaquet :	CHF 200'000.-
- Réalisation du SIT :	CHF 100'000.-
- Autres investissements déjà votés :	<u>CHF 349'000.-</u>
TOTAL crédits déjà votés	CHF 2'059'000.-

Crédits provisionnels pour projets futurs:

- Réaménagement du chemin du Village (sans sous-sols) :	CHF 950'000.-
- Plan directeur d'entretien des routes :	CHF 250'000.-
- Aménagement chemin de la Bioleyre :	CHF 175'000.-
- PGEE conduites existantes :	CHF 700'000.-
- Créations infrastructures pré et para-scolaires :	CHF 100'000.-
- Autres crédits futurs :	<u>CHF 15'000.-</u>
TOTAL crédits futurs	CHF 2'190'000.-

La période 2019-2023 présente des projets à hauteur de CHF 29.5 millions. Ces données sont indicatives puisque par expérience, la réalisation de certains de ces projets sera effectuée ultérieurement, voire abandonnée.

5) Examen des pages roses - financements (page 105)

Selon le tableau de la page 105, le total des emprunts est prévu de passer de CHF 17.0 millions au 1^{er} janvier 2019 à CHF 19.0 millions au 31 décembre 2019. En fait, le montant de CHF 17.0 tient déjà compte d'un nouvel emprunt de CHF 2.0 millions qui sera contracté en début d'année 2019. Un deuxième emprunt d'un même montant est prévu plus tard dans l'année, conduisant à une augmentation totale de la dette de CHF 4.0 millions. Le taux d'intérêt moyen prévu en 2019 est de 1.32%, inchangé par rapport à 2018.

6) Position de la Commission des finances

Les charges maîtrisables par la Municipalité restent limitées et des miracles ne sont pas possibles, cela est évident. La Commission reste convaincue que certaines économies sont tout de même possibles et les amendements proposés, même s'ils peuvent ressembler à de la « cosmétique financière », y contribuent. Toute dépense doit être remise en question car chaque franc compte.

Malgré tous les efforts d'économie présents et futurs de la part de notre Municipalité, la situation financière de notre commune reste tendue, particulièrement en regard des charges cantonales imposées à notre commune et en constante augmentation.

7) Conclusion

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons les amendements suivants :

1. Amendement 1: économie de CHF 5'300.- en conservant les oriflammes existants de la maison de commune
2. Amendement 2 : économie de CHF 12'500.- en supprimant la peinture des fenêtres de la maison de commune
3. Amendement 3 : économie de CHF 30'000.- sur l'éclairage Prazqueron zone verdure
4. Amendement 4 : économie de CHF 6'400.- par la suppression de l'éclairage du terrain de basket

L'excédent des charges de la commune est ainsi réduit au total de CHF 54'200.- à CHF 707'300.-.

La Commission considère que le budget amendé est conforme aux réalités économiques connues.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 26/2018 après amendements et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 26/2018, adopté en séance du 5 novembre 2018 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2019 présentant, après amendements, un excédent de charges de CHF 707'300.-.


Romanel-sur-Lausanne, le 4 décembre 2018

Le Président-rapporteur:



Philippe Muggli


Les autres membres:




Simon LOB



Ornella MORIER



Philippe NOËL



Philippe URNER